

### **Opération de recouvrement de prestations perçues indûment**

Les opérations Atlantide à Genève et Réglo à Neuchâtel ont révélé que des montants de prestations sociales (aide sociale, subsides LAMAL, PC FAM, AVS et AI) étaient perçus indûment. Les cas avérés représentent entre 3 et 4% des montants affectés. Des erreurs, des oublis et des fraudes forment le panel des dossiers recensés par ces actions.

En se référant aux chiffres communiqués par ces deux cantons, nous pouvons estimer qu'une opération d'amnistie rapporterait un montant unique de plus de 2 millions de francs à l'Etat jurassien. Annuellement, nous pouvons tabler sur une économie de 200'000 francs sur la somme totale allouée à ces prestations.

Dans sa réponse à la question écrite no 3018 du groupe PCSI, bien que reconnaissant que la fraude, intentionnelle ou non, discrédite l'ensemble du système et participe à la stigmatisation de l'ensemble des bénéficiaires de prestations, le Gouvernement indique renoncer à une opération telle que celles menées à Genève et Neuchâtel.

Selon nous, la situation des personnes représentant une faible minorité et percevant indûment des prestations financières, doit être régularisée. L'Etat doit entreprendre une action allant dans le sens du respect du principe fondamental de justice sociale et de solidarité entre les individus qui financent par l'impôt le dispositif social et ceux qui en bénéficient.

**Au vu de ce qui précède et afin de régulariser ces situations, nous demandons au Gouvernement :**

- 1. De mettre en place une opération permettant aux personnes concernées de mettre à jour leur situation dans un délai à déterminer et ensuite de procéder à des contrôles permettant de dénoncer les cas avérés de fraude de personnes n'ayant pas normalisé leur situation dans des délais prescrits.**
- 2. Eventuellement coupler cette opération avec d'autres actions susceptibles de recouvrer des montants indûment perçus, non déclarés ou non payés en relation avec des prestations financières de l'Etat (travail au noir, fraude fiscale, etc...).**

Delémont, le 24 octobre 2018

  
Pour le groupe PCSI  
Vincent Hennin